

Programme pluriannuel de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Serre amont

TRANCHE 3

Compte-rendu de la réunion de piquetage 24 Mai 2016

Lieu :	Mairie de Chaourse à 14h00
---------------	----------------------------

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat intercommunal de la Serre amont et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	ATENA Paysages

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LE ROUX Patrice	Président du syndicat	✓		
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats	✓		
DUPONCHEL Romain	ATENA PAYSAGE	✓		
DE PROFT Eric	Commune de TAVAUX ET PONTSERICOURT			✓
LETURQUE Patrice	Commune de Agnicourt	✓		
TRIQUENEAUX José	Commune de MONTCORNET	✓		
CHARPENTIER Michel	Commune de Chaourse	✓		
MODRIC Pierre	Commune de MARLE	✓		
GOSSE Camille	CPIE des Pays de l'Aisne			✓
WATTERLOT Aymeric	Conservatoire Botanique National de Bailleul			✓
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne			✓
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
COZETTE Philippe	Conseil Départemental de l'Aisne			✓

- Cette réunion concerne le piquetage des travaux de lutte contre les plantes invasives sur le Syndicat de la Serre amont (**tranche 3**), qui, après appel d'offres, ont été confiés à l'entreprise ATENA Paysages.

DETAIL DES TRAVAUX :

- Ce programme pluriannuel de quatre années a pour objectif de lutter contre les plantes exotiques envahissantes présentes en bordure de la rivière Serre. Une espèce cible est visée dans ce programme de lutte : la Berce du Caucase - *Heracleum mantegazzianum*.
- Cette espèce envahissante engendre deux problèmes majeurs à l'échelle du bassin de la Serre :
 - Sanitaire : Au contact de la peau, la sève de la Berce provoque de graves brûlures pouvant aller jusqu'au 2nd degré.
 - Ecologique : La Berce rentre directement en compétition avec les autres espèces locales. Son développement précoce et rapide prend rapidement le dessus sur les autres espèces qui se retrouvent asphyxiées par le manque de lumière.
- La troisième tranche de ce programme de lutte contre la Berce du Caucase fait suite aux travaux mis en œuvre sur le syndicat de la Serre aval. Ces travaux de lutte visent à limiter la dissémination de cette plante sur le bassin de la Serre amont et permettent d'engager une action globale et cohérente à l'échelle de la SERRE AMONT (de Montcornet à Marle).
- Les travaux concernent les communes de MONTCORNET, CHAOURSE, AGNICOURT-ET-SEHELLES, TAVAUX-ET-PONTSERICOURT, BOSMONT-SUR-SERRE, CILLY, LA-NEUVILLE-BOSMONT, MONTIGNY-SOUS-MARLE, SAINT-PIERREMONT et MARLE.

PROTOCOLE :

- L'objectif principal est d'intervenir sur les individus avant la montée en graine des fleurs. A ce jour, l'ensemble des Berces est encore à l'état végétatif.
- Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, l'entreprise axera son intervention prioritairement sur les sujets en cours de floraison.
- Itinéraire technique
 - Deux passages sont prévus dans le cadre de ce marché.
 - Un premier qui permet de traiter les individus verts ou en fleurs.
 - Un deuxième passage, 3 à 4 semaines après le premier, qui traitera les pieds de Berce du Caucase repoussés ou oubliés. Cette technique permet d'éviter toute nouvelle maturation ou floraison de ces plantes et appauvrit la banque de graine dans le sol.
 - Les ouvriers devront sectionner les pieds de Berce 10 cm sous le collet, à l'aide d'une bêche. La plante sectionnée peut être laissée à même le sol. Selon sa taille, il est préférable de la découper en trois ou quatre morceaux afin de prévenir du risque de repousse.
 - La sève de cette plante causant de graves brûlures (2nd degré), les ouvriers devront obligatoirement être équipés de protections complètes (gants, combinaisons, ...) afin de limiter tout risque d'accident durant ce chantier.
- Le démarrage des travaux est prévu pour le **02 juin** (sous réserve de bonnes conditions climatiques et de niveaux d'eau permettant l'accès aux ouvriers). Les travaux débuteront cette année d'aval en amont (de Marle à Montcornet).



BANDE ENHERBEE EN BORDURE DE LA SERRE COLONISEE PAR LA BERCE DU CAUCASE, COMMUNE DE CHAOURSE

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Ces travaux feront l'objet d'une réunion de chantier hebdomadaire, toutes les personnes qui souhaitent y participer seront les bienvenues.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien du réseau hydrographique du Syndicat, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - M. Romain DUPONCHEL – entreprise ATENA PAYSAGE 03.23.24.15.00
 - M. Guillaume FELZINGER – Union des syndicats..... 03.23.20.36.74

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion de chantier est prévue le **mardi 14 Juin 2016 à 10h00** au moulin de la Plaine, commune de Marle.

Le service technique,

